

Inscriptions sur les listes électorales

Pour pouvoir voter aux prochaines élections présidentielles 2022, il faut être inscrit sur les listes électorales. La date limite d'inscription est fixée au mercredi 2 mars 2022.

Pour vous inscrire sur les listes électorales :

- Sur INTERNET : www.demarches.interieur.gouv.fr « Elections »
- En Mairie sur rendez-vous : en personne ou en mandatant un tiers (pièce d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans, formulaire CERFA n° 12669*02 dûment complété, justificatif de domicile conforme : facture de téléphone fixe – d'électricité – avis d'imposition – taxe d'imposition – taxe foncière – attestation d'assurance habitation, ...)
- Par courrier à la mairie en joignant les pièces ci-dessus.

Aussi, pour les personnes déjà inscrites, il est fortement conseillé de vérifier son inscription en interrogeant sa situation comme suit :

- Rendez-vous sur www.demarches.interieur.gouv.fr rubrique « Elections » sur le service en ligne « Interroger sa situation électorale »
- Renseignez la commune où vous pensez être inscrit ainsi que vos informations personnelles (nom de naissance, tous vos prénoms, date de naissance)
- Vous obtiendrez ainsi la confirmation de votre inscription dans cette commune
- Si ce n'est pas le cas et que vous découvrez que vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales, vous pouvez contacter votre mairie et régulariser en vous inscrivant avant le 2 mars 2022.

Pour tous renseignements, veuillez contacter le service population au 03.87.91.90.00.

Saint-Avold, le 11 janvier 2022

Pour le Maire,
L'adjointe déléguée,

Amandine GUERIN

Destinataires :

- Le Républicain Lorrain
- Accueil
- Site internet
- Service population-élections – DRH

36, Boulevard de Lorraine – BP 10019 – 57501 SAINT-AVOLD Cedex – Tel. 03.87.91.10.07 – Fax 03.87.91.36.47

www.mairie-saint-avold.fr – e-mail : courrier@mairie-saint-avold.fr